

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à 18 heure, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Michel Lacouturière à Augne, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 18 septembre 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	24	5	4	1	1

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER MICHELLE, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, COUPET Georges, DUMONT ST PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GAGNAIRE Gilles, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : COLIN Juliana à SIMON Philippe – DUGAY Marie à BAUDEMONT Dominique – LOURADOUR Patricia à SUDRON Frédéric – MALET Patrick à MUZETTE Thierry – MARQUES Evelyne à GASCHET Gérald.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : DELEFOSSE Laurent – GORA Richard – LEVET Elise – PLAZANET Mélanie

Membres absents : SIMON Isabel.

Secrétaire de séance : MUZETTE Thierry

FINANCES

Délibération n° C107-2025 : suppression du budget annexe ZAE Champ de Rigaud

Par délibération C38 en date du 27 mars 2025, le Conseil communautaire a décidé de clôturer le budget annexe de la ZAE au 31 mars 2025 et que les résultats de ce budget annexe seraient repris au budget principal en 2025 après le vote du compte administratif 2024.

Par suite d'investigation de la DDFIP et des services de la Communauté de communes, il a été constaté l'absence de mouvements et de résultats sur ce budget depuis sa création en 2011 et ce jusqu'en 2024,

Il est donc proposé au Conseil communautaire

- De supprimer le budget ZAE champ de Rigaud et de dire qu'il n'y aura aucune réaffectation sur le budget principal de la Communauté de communes.

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité décident soit 29 voix pour :

- De supprimer le budget ZAE champ de Rigaud et de dire qu'il n'y aura aucune réaffectation sur le budget principal de la Communauté de communes.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 26 septembre 2025

Le Président,

Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Acte rendu exécutoire le : 01 OCT. 2025

Publié le : 01 OCT. 2025

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS